

# Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 avril 2026

**L'an Deux mille vingt-six, le 7 avril**, à dix-huit heures, trente le Conseil municipal de la Commune de Marzy, régulièrement **convoqué le 30 MARS 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric MARIE, Maire de MARZY.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Frédéric MARIE,

Stéphanie MOURTIAU, Franck BARTHELEMY, Catherine GOULOT-MARTIN, Manuel LOPES-VIEIRA, Catherine DOUNON, Christophe BERARD, Jacqueline SOL, Michel LAVABRE,

Laetitia AVEZ, Charley BERNARD, Loïc BONHOMME, Pauline CRUCHET, Karine DE ZOLT, Corinne FAUSTIN, Christophe FROUGNOT, Marie-Paule GALLOIS, Bernard GIBRAIS Annick GONZALEZ, Jacques LEDYOT, Marine LEVASSEUR, Hélène MARTIN, Cédric PERGET Serge POUVEL, Pauline RIBATON, Patrick SHERER, et Pascal THEZARD.

**Etaient absents : aucun**

**Dont procuration : aucune**

Le quorum étant atteint. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric MARIE

## Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GIBRAIS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

## Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 MARS 2026

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire, et a exposé ce qui suit :*

# Finances communales

## 1. Débat d'orientation budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi Notre,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi Notre a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Monsieur le Maire expose :

Recettes de fonctionnement :

2025 : 4,07 M€

Principales ressources :

- Fiscalité (impôts) : 1 639 308 €
- Attribution de compensation (Agglomération) : 1 289 655 €
- Dotation de solidarité communautaire : 89 772 €
- Dotation forfaitaire de l'État : 140 700 €
- Autres recettes communales et produit de gestion courant : ~ 850 000 €

Principales dépenses de fonctionnement :

- Personnel : 1,7 M€ (37%)
- FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 700 K€
- Charges courantes : 400 K€
- Fluides : 233 K€
- SDIS : 188 K€
- Intérêts : 150 K€
- Autres dépenses

Contexte financier 2025 :

- Compte administratif = compte gestion
- Résultat excédentaire sur l'exercice 2025 : 470 515€
  - Fonctionnement : 425 325 €
  - Investissement : 54 190 €
- Endettement élevé (~100%)
  - Nouvel emprunt de 1M€ en juillet 2025
- Volume d'investissement en cours : 5,2M€ (investissements importants)
- Subventions restantes à encaisser : 501 569 €

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

Attention :

- Investissements engagés en 2026 : ~800 K
- Solde faible au 1/04/2026 à ~7 000 €

Points de vigilance :

- Absence de plan pluriannuel d'investissement
- Absence de contrôle de gestion
- Le modèle financier repose sur un niveau d'investissement important financé en partie par une épargne limitée, ce qui fragilise les équilibres à moyen terme.

Un risque identifié :

- Dégradation de l'épargne
- Difficulté à financer les projets
- Recours à l'emprunt
- Perte de capacité d'initiative
- Un risque pour l'avenir

Notre objectif est clair :

Préserver l'avenir financier de la commune sans renoncer à nos projets, en maîtrisant nos dépenses, en optimisant nos recettes et en planifiant nos investissements de manière responsable.

- Retrouver un fonds de roulement ~1M€
  - Maîtrise des dépenses
  - Optimisation des ressources
  - Mobilisation des recettes
- Maintenir capacité d'investissement
  - Priorisation des investissements
  - Recherche active de subventions.

Une situation qui impose des choix : reprendre le contrôle

- Mise en place d'un contrôle de gestion renforcé
  - Suivi renforcé des dépenses
  - Analyse des postes budgétaires
  - Pilotage financier structuré
- Maîtriser la masse salariale : Optimisation des ressources
  - Lancement d'une étude de réorganisation
- Développement des recettes

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

- Clôturer les dossiers de subventions
  - Recherche de financements
  - Développer les recettes communales
- Valorisation du patrimoine communal
  - Dialogue avec l'État (SRU)
  - Affecter le résultat à l'investissement
  - Création d'un plan pluriannuel d'investissement
  - Dialogue avec les partenaires
  - Etude du plan de redressement proposé par la DGFIP

Reprendre le contrôle :

- Mise en place d'un pilotage mensuel des finances
- Audit des investissements en cours (~5,2 M€)
- Gel des nouveaux projets non financés
- Récupération des subventions (~500 K€)
- Réduction des dépenses non essentielles

Stabiliser durablement

- Maîtrise de la masse salariale
- Plan d'économies énergétiques
- Valorisation du patrimoine communal
- Optimisation des recettes
- Mise en place d'un PPI

Consolider

Réduction progressive de la dette

- Investissements priorités
- Développement des ressources
- Renforcement du pilotage financier

Monsieur PERGET stipule :

« À la lecture des documents transmis, le débat d'orientation budgétaire met en évidence une situation financière qui apparaît aujourd'hui maîtrisée, mais qui appelle néanmoins à la vigilance. Nous observons en effet une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes, dans un contexte marqué par la baisse continue des dotations de l'État. Par ailleurs, la capacité d'autofinancement, bien qu'encore satisfaisante, tend à s'éroder, réduisant progressivement nos marges de manœuvre. Dans le même temps, le recours à l'emprunt s'intensifie, avec notamment un emprunt

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

récent d'un million d'euros, ce qui interroge sur la soutenabilité de cette trajectoire à moyen terme. L'importance du nombre de projets envisagés rend également nécessaire une hiérarchisation claire, car une commune ne peut raisonnablement pas tout financer simultanément. Enfin, le fait que certaines subventions n'aient pas été perçues souligne la nécessité de renforcer le suivi administratif et d'optimiser la mobilisation des ressources disponibles. En tant qu'élus de la minorité, notre responsabilité n'est pas de contester systématiquement, mais d'alerter lorsque des fragilités apparaissent. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que les choix budgétaires à venir s'inscrivent dans une stratégie cohérente, priorisée et soutenable dans la durée, afin de préserver les capacités d'action de la commune au service des habitants. Merci à toutes et à tous. »

Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration et déclare partager ces inquiétudes et prend acte de la volonté d'être vigilant dans la maîtrise des comptes publics.

Monsieur THEZARD précise que lors du précédent conseil municipal, monsieur le MAIRE, dans son discours avait cité : « Des choix ont été faits avant nous, sans nous. Je n'en connais pas encore l'étendue exacte et c'est précisément pour cela que je ne peux pas en être responsable ». Il s'interroge donc sur le fait que les élus sortants de la majorité actuelle n'ont rien vu ni rien fait. Ils auraient pu s'interroger, voire démissionner.

Monsieur le Maire évoque le fait qu'un maire dispose de toute latitude pour communiquer à son conseil municipal les informations qu'il juge pertinentes.

Il aurait été très simple, aujourd'hui, d'indiquer que, sur l'exercice 2025, la commune de Marzy dégage un excédent de fonctionnement de plus de 400 000 €, que cette somme peut être reportée en investissement et que nous sommes ainsi en mesure de lancer les projets du nouveau mandat.

Qui, au sein de cette assemblée, aurait alors posé davantage de questions ou exprimé des interrogations ? Je pense que personne. Pas davantage que l'ancienne première adjointe, aujourd'hui assise à vos côtés et désormais membre de votre groupe d'opposition.

Nous avons commis une erreur, et je l'assume, celle d'avoir accordé trop de confiance à l'ancien maire. Il ne nous a pas dit toute la vérité et nous aurions dû poser davantage de questions.

Monsieur Thezard s'interroge sur la confiance qui peut être accordée à la nouvelle majorité ainsi que sur sa capacité à gérer la commune, dès lors que les bonnes questions n'auraient pas été posées en temps voulu.

Monsieur le Maire répond que la présentation qui vient d'être faite constitue déjà une preuve de transparence et que le scénario de redressement proposé illustre une bonne maîtrise du sujet. Dans les prochains jours, la DGFIP présentera de manière détaillée l'audit réalisé devant la commission des finances. Nous aurons alors tout loisir de travailler en co-construction afin d'améliorer la situation.

Madame Pauline Ribaton demande depuis quand la situation s'est dégradée.

Monsieur le Maire répond qu'à ce stade de l'analyse, il n'est pas en mesure d'apporter une réponse précise.

À la suite de ces échanges, et après avoir sollicité l'assemblée afin de savoir si d'autres interventions étaient souhaitées, Monsieur le Maire met en délibération la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi Notre,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi Notre a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la tenue de ce débat.

# Affaires communales

## 1. Désignation des commissions

Monsieur le Maire propose de prendre des délibérations sur quelques commissions afin que nous puissions démarrer nos travaux dans les prochains jours.

Il précise que les commissions communales sont des instances de travail internes au conseil municipal.

Elles ont pour mission de :

- Préparer les dossiers soumis au conseil municipal
- Analyser les projets et formuler des propositions
- Faciliter le travail collectif des élus

Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel :  
les décisions relèvent exclusivement du conseil municipal.

Présidence assurée par le maire ou un adjoint.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite voir des Commissions municipales constituées exclusivement de conseillers municipaux et des Commissions extra-municipales qui associent des personnes extérieures au conseil municipal.

**Article 1 :** Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

**Commission d'appel d'offres,**

**Commission des finances**

**Commission des personnels**

**Commission municipale consultative scolaire et activités périscolaires**

**Commission urbanisme**

**Commission des travaux**

**Commission municipale consultative murets**

**Commission municipale consultative culture**

**Commission municipale consultative forum des associations**

**Commission municipale consultative décoration et fleurissement**

**Commission municipale consultative épicerie**

**Commission municipale consultative conseil municipal des jeunes**

**Commission municipale consultative communication**

**Commission municipale consultative animation communale**

**Article 2 :** Les commissions municipales comportent au maximum plusieurs membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

**Article 3 :** Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

**.1 Commission d'appel d'offres :**

(5 membres titulaires et 5 suppléants + Services techniques + expert à voix consultatives)

Titulaires :

Président : Marie Frédéric (Président comptabilisé dans les membres)

Conseillers :

- Catherine GOULOT MARTIN
- Bernard GIBRAIS
- Annick GONZALEZ
- Cédric PERGET

Suppléants

- Michel LAVABRE
- Pascal THEZARD
- Serge POUVEL
- Stéphanie MOURTIAU
- Christophe BERARD

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Centre communal d'action sociale :**

**CCAS (6 conseillers + 6 extérieures dont UDAF)**

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

Président de droit : Frédéric MARIE

**6 conseillers :**

- Jacqueline SOL
- Pauline CRUCHET
- Annick GONZALEZ
- Corine FAUSTIN
- Marie Paule GALLOIS

**6 extérieures :**

- Olivier JALLET
- Annie PETIT
- Christian THERY
- Jacquie TEILLARD
- UDAF : PORNET Martine
- Sandrine EYOUM

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Commission des finances :**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose de créer la commission des finances, qui traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : finances et fiscalité, patrimoine, ressources humaines, services généraux, systèmes d'information.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 10 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

**Article 1 :** Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission des finances.

**Article 2 :** Les commissions municipales comportent au maximum 10 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

**Article 3 :** après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026**

**DGS/MAIRE.**

le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commission des finances :

Titulaire :

- Catherine GOULOT MARTIN
- Franck BARTHELEMY
- Stephanie MOURTIAU
- Michel LAVABRE
- Manuel LOPES VIEIRA
- Annick GONZALEZ
- Pascal THEZARD
- Pauline RIBATON
- Bernard GIBRAIS

Suppléant (non obligatoire) :

- Catherine DOUNON
- Loic BONHOMME
- Hélène MARTIN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission des personnels :**

Président : Frédéric MARIE

Titulaire :

- Catherine GOULOT MARTIN
- Stephanie MOURTIAU
- Franck BARTHELEMY
- Manuel LOPES VIEIRA
- Karine DE ZOLT
- Jacqueline SOL
- Helene MARTIN

Suppléant (non obligatoire) :

- Cédric PERGET

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Commission municipale consultative scolaire et activités périscolaires :**

Présidente : Stéphanie MOURTIAU

Elus :

- Annick GONZALEZ
- Christophe FROUGNOT
- Marine LEVASSEUR
- Charley BERNARD
- Corine FAUSTIN
- Pauline RIBATON
- Christophe BERARD
- Hélène MARTIN
- Marie Paule GALLOIS

Extérieur (non exhaustif)

- Julie CROCHET
- Sandrine HUTIN
- Clara BICER
- Lisie FAUSTIN
- Idriss KOUROUMA
- Personnels
  - Nadia BEAUTEMPS
  - Florence COURTAUD

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Commission urbanisme :**

Président de droit : Frédéric MARIE

Vice-président : Franck BARTHELEMY

Titulaire :

- Marine LEVASSEUR
- Jacques LEDYOT
- Pascal THEZARD

***Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.***

- Laetitia AVEZ
- Serge POUVEL

L'intégration d'experts est possible

- Romain MARQUIS
- Clara BICER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Commission Travaux :**

Président de droit : Frédéric MARIE

Vice-président : Franck BARTHELEMY

Titulaire :

- Patrick SCHERER
- Bernard GIBRAIS
- Loic BONHOMME
- Charley BERNARD
- Jacques LEDYOT
- Cédrick PERGET

Expert :

- José ALVES
- Romain MARQUIS
- Clara BICER
- THERY Christian
- Pascal CHARRIER
- Thierry JANEZ
- Pierre MARCEAU

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Commission municipale consultative murets :**

Président : Franck BARTHELEMY

Titulaire :

- Patrick SCHERER
- Jacques LEDYOT

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

- Loic BONHOMME

Expert :

- José ALVES
- Romain MARQUIS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission municipale consultative culture :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-président : Manuel LOPES VIEIRA

Titulaire :

- Serge POUVEL
- Loic BONHOMME
- Karine DE ZOLT
- Catherine DOUNON
- Catherine GOULOT MARTIN
- Michel LAVABRE
- Marie Paule GALLOIS

Membres extérieurs :

- Mireille MILLOT
- Edith LEDYOT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission municipale consultative forum des associations :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-président : Manuel LOPES VIEIRA

Titulaire :

- Franck BARTHELEMY
- Christophe FROUGNOT
- Patrick SCHERER
- Charley BERNARD
- Laetitia AVEZ
- Loic BONHOMME

***Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.***

- Christophe BERARD
- Serge POUVEL
- Michel LAVABRE
- Jacques LEDYOT

Expert :

- Christophe BOURDIN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission municipale consultative décoration et fleurissement :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-présidente : Catherine DOUNON

Titulaire :

- Marine LEVASSEUR
- Stephanie MOURTIAU
- Serge POUVEL
- Jacqueline SOL
- Hélène MARTIN

Expert :

- Marion SIONE
- Christophe BOURDIN
- Romain MARQUIS
- Pascal CHARRIER
- Laury BARTHELEMY

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission municipale consultative épicerie :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-présidente : Catherine GOULOT MARTIN

Titulaire :

- Karine DE ZOLT
- Laetitia AVEZ
- Catherine DOUNON

***Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.***

- Pascal THEZARD
- Marine LEVASSEUR

Expert :

- Clara BICER
- Christophe BOURDIN
- Laury BARTHELEMY

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission municipale consultative conseil municipal des jeunes :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-président : Christophe BERARD

Titulaire :

- Christophe FROUGNOT
- Stephanie MOURTIAU
- Karine DE ZOLT
- Catherine DOUNON
- Cédrick PERGET

Expert :

Eric GOURLIER

Idriss KOUROUMA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

### **Commission municipale consultative communication :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-président : Christophe BERARD

Titulaire :

- Serge POUVEL
- Cédrick PERGET
- Pauline Cruchet

Expert :

- Sylvain LENAOUR
- Marion SIONE

**Procès-verbal du conseil municipal en date du 7 AVRIL 2026  
DGS/MAIRE.**

- IANIS RIEUF

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

**Commission municipale consultative animation communale :**

Président : Frédéric MARIE

Vice-président : Christophe BERARD

Titulaire :

- Patrick SCHERER
- Christophe FROUGNOT
- Laetitia AVEZ
- Jacqueline SOL
- Karine DE ZOLT
- Catherine GOULOT MARTIN
- Marie Paule GALLOIS

Expert (liste non exhaustive) :

- Christophe BOURDIN
- Laury BARTHELEMY
- Eric DOUNON
- Bernard RENE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette commission.

Questions diverses

Monsieur le Maire indique n'avoir reçu aucune question préalable au conseil municipal. Il demande toutefois si certains membres du conseil souhaitent intervenir.

Monsieur Pouvel sollicite la possibilité de réexaminer l'utilité des places de stationnement situées devant le bar de l'Odyssée.

Monsieur le Maire précise qu'il ne voit aucun inconvénient à inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission des travaux. Il souligne que cette question nécessite une réflexion collective, incluant notamment les commerçants de la place.

Monsieur le Maire propose ensuite au conseil d'ajouter un point complémentaire non inscrit à l'ordre du jour.

Aucune objection n'étant formulée, le conseil accepte.

Remboursement gérant Bar de l'Odysée.

Monsieur le Maire évoque la nécessité de procéder au remboursement d'une facture d'un montant de 1 021.96 € à la gérante de l'Odysée, qui a avancé les frais liés au remplacement de fenêtres et de volets, travaux relevant de la commune en tant que propriétaire du bâtiment.

Cette somme sera inscrite au compte 62878, remboursement de frais à des tiers, en dépenses d'exploitation, section d'exploitation du budget primitif 2026.

Le conseil municipal approuve ce remboursement à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Frédéric MARIE

MAIRE DE MARZY

